



INTERNATIONAL WELDING ENGINEER

OBJECTIFS

La formation IWE s'adresse aux personnes qui, dans leur activité professionnelle, sont régulièrement confrontées à des problèmes liés au soudage.

Elle s'adresse aussi aux entreprises auxquelles les nouvelles législations européennes imposent la supervision des opérations de soudure par un Ingénieur Soudeur International.

PROGRAMME

Le programme est conforme au programme défini dans le document de l'IIS (Institut International de Soudure) IAB-252r4-18.

Il se compose d'un module pratique de 60 heures et de quatre modules théoriques (388h) :

- Procédés et matériels de soudage
- Les matériaux et leur comportement lors du soudage
- Conception et calcul
- Fabrication et applications d'ingénierie

Le programme complet (448 heures) est disponible sur notre site [ici](#).

DEROULEMENT

La formation se déroulera principalement dans les locaux de

Technifutur® rue Bois Saint-Jean 15-17 à 4102 OUGREE.

Elle aura lieu les **jeudis de 08:00 à 17:00** (sauf pour les sessions pratiques).

Début : jeudi 30 mars 2023 (avec présentation de la formation lors de cette première journée)

Fin prévue : **premier trimestre 2025**

Un horaire détaillé sera remis à chaque participant.

Remarque importante : en fonction de la disponibilité des formateurs et/ou de circonstances indépendantes de la volonté de Technifutur, des dates initialement prévues pourraient être déplacées et reprogrammées. Seul Technifutur fixe les dates de formation suivant ses propres disponibilités et impératifs d'organisation.

DIPLÔME

Après réussite des examens, chaque participant recevra le diplôme d'Ingénieur Soudeur International (International Welding Engineer). Ce diplôme est délivré et reconnu par l'IIS-IIW (Institut International de Soudure).

CONDITIONS D'ADMISSION (DEPUIS JUIN 2017)

- Être détenteur d'un diplôme de **master** en **engineering science** ou **engineering technology**
Une photocopie du diplôme est demandée lors de l'inscription.
- OU**
- Être détenteur d'un diplôme de **bachelier** en «**mechanical engineering**» ou similaire
+ **5 ans d'expérience** dans **l'industrie du soudage** (au moins 3 ans d'expérience durant la période de 5 années qui précède la date d'inscription).
Une photocopie du diplôme est demandée lors de l'inscription + un CV **étouffé** démontrant les 5 ans d'expérience exigée.

Feront office de **CONFIRMATION** dès qu'ils nous seront retournés :

- Ces **6 pages datées et signées pour accord**
- une photocopie lisible du diplôme (+ CV détaillé si bachelier)
- une copie recto/verso de la carte d'identité

Pour accord,

Date et signature



INDUSTRIE



NUMÉRIQUE



MOBILITÉ

INSCRIPTION

L'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription (**voir page 4**).

Cette formation ne pourra s'organiser que si un nombre minimum d'inscriptions est atteint.

Le maximum est de 16 participants.

La sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription correctement complétés, datés et signés et pour autant que le diplôme requis soit conforme. Une inscription n'est valable que si elle comprend les 6 pages de ce document datées et signées pour accord + une photocopie lisible du diplôme (+ CV détaillé si bachelier) + une photocopie lisible de la carte d'identité (recto/verso).

COÛT

Le coût total de cette formation s'élève à **16.500,00 € HTVA** par personne.

Ce coût comprend : le repas de midi, les frais d'examen et de diplôme ainsi que les diverses notes de cours. Les notes de cours seront disponibles via une Dropbox.

Attention : Il ne sera pas permis d'imprimer les notes (en tout ou en partie) à Technifutur®.

AIDES A LA FORMATION

Le chèque-formation

Un Chèque-Formation correspond à une heure de formation par travailleur. La Région Wallonne accorde un subside de **15 € par chèque**. Pour l'achat d'un chèque d'une valeur de 30 €, vous ne payez que 15 €. La Région Wallonne accepte un maximum de 7 chèques/jour/personne.

Des informations détaillées peuvent être consultées aux liens suivants :

<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html>

https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391423804066/Fiche_cheque_formation_entreprise_2019.pdf

Le congé-éducation payé

A partir de 32 heures de formation, en tant qu'employeur, il est possible de bénéficier d'un remboursement forfaitaire par heure de congé-éducation payé octroyé au travailleur au cours de l'année scolaire.

Ce forfait est de ± **21,30 €/heure** de congé-éducation payé.

Des informations détaillées peuvent être consultées aux liens suivants :

<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-paye.html>

https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391436800498/Fiche_conge_education_paye_entreprise_2019.pdf

Feront office de **CONFIRMATION** dès qu'ils nous seront retournés:

- Ces **6 pages datées et signées pour accord**
- une photocopie lisible du diplôme (+ CV détaillé si bachelier)
- une copie recto/verso de la carte d'identité

Pour accord,

Date et signature



PAIEMENT

1. Une **première facture intermédiaire** d'un montant de **7.000,00 € HTVA** vous sera envoyée pour couvrir la 1^{ère} période **jusqu'au 31 décembre 2023**.
2. Une **deuxième facture intermédiaire** d'un montant de **7.000,00 € HTVA** vous sera envoyée pour couvrir la 2^{ème} période **jusqu'au 31 décembre 2024 ***.
3. Une **troisième facture intermédiaire** d'un montant de **1.200,00 € HTVA** vous sera envoyée pour couvrir la 3^{ème} période prestée en **2025 ***.
4. Le **solde de 1.300,00 € HTVA** sera facturé au **terme de la formation**.
(ce coût correspond aux frais d'examen et de diplôme dus à l'Association Belge du Soudage)

* Si la partie formation s'avérait pouvoir être planifiée entièrement sur 2023 et 2024, il n'y aurait qu'une deuxième facture intermédiaire d'un montant de 8.200 € pour couvrir la (2^{ème}) période jusqu'au 31 décembre 2024.

En cas d'arrêt de la formation, le solde de l'ensemble des périodes dues sera facturé en une seule fois.

En cas de paiement par CHEQUES-FORMATION

Des chèques-formation ne peuvent être acceptés que pour les facturations intermédiaires (uniquement pour les heures de formation (et de présence effective) et non les jours/frais d'examen et de diplôme, la Région Wallonne accepte un maximum de 7 chèques par journée).

Nous vous rappelons que vous devez nous faire parvenir vos NUMERO D'AUTORISATION (propre à votre entreprise et débutant par 100) et CODE D'UTILISATION **AU PLUS TARD LE DERNIER JOUR de la période facturée**. Pour ce faire, il vous suffit de nous transmettre une copie du mail/fax que vous avez reçu de la part de Sodexho suite à votre demande de code. Ne peuvent être payées par chèque-formation que les heures réelles de présence du participant.

En cas de changement d'employeur en cours de formation le participant préviendra immédiatement Technifutur et lui transmettra les nouvelles coordonnées du contact / de facturation du nouvel employeur.

CONDITIONS PARTICULIERES

- **Paiement** : chaque facture est payable dès réception.
- L'utilisateur consommateur dispose du droit de notifier à Technifutur® asbl qu'il renonce à son inscription, sans pénalités et sans indication de motif au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de début de la formation. En cas de non-respect de ce délai, Technifutur® se réserve le droit de réclamer le coût total de la formation.
- Technifutur® asbl se réserve le droit d'annuler une formation présentielle au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de début de la formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant.
- Suivant nos conditions générales.

INFORMATIONS

Pour toute **information**, vous pouvez contacter :

Jean-Luc Diefels - Chargé Relations Entreprises - 04 382 45 78 - jean-luc.diefels@technifutur.be

Etienne Vierset - Coordinateur Formations Entreprises - 04 382 45 20 – etienne.vierset@technifutur.be

Feront office de **CONFIRMATION** dès qu'ils nous seront retournés:

- Ces **6 pages datées et signées pour accord**
- une photocopie lisible du diplôme (+ CV détaillé si bachelier)
- une copie recto/verso de la carte d'identité

Pour accord,

Date et signature



TECHNIFUTUR®
CENTRE DE COMPETENCES

**CE BULLETIN d'inscription
et les autres documents demandés
sont à renvoyer
scannés par mail à l'adresse:**

inscription@technifutur.be

Inscription à la formation : 13200-01 INTERNATIONAL WELDING ENGINEER

Dates : A partir du jeudi 30 mars 2023
de 8h00 à 17h00

Fin prévue : premier trimestre 2025

Coût

16.500,00 €/cycle/personne HTVA

Paieement par chèques-formation :
OUI - NON

Si vous ne marquez pas clairement votre choix,
la formation vous sera facturée par voie
ordinaire

Votre société :

Adresse :

CP et localité :

Contact :

@: ☎

Adresse de facturation si différente :

.....

.....

.....

.....

N°IBAN :

N°ONSS :

N°TVA :

CP* Ouvriers :

CP* Employés :

*Commission paritaire

La sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription correctement complétés, datés et signés. Sans BON DE COMMANDE de votre part transmis avant le 03 mars 2023, cette offre signée pour accord fera office de bon de commande.

NOM	PRÉNOM	FONCTION	N° REGISTRE NATIONAL	Adresse privée	CP - LOCALITE	STATUT		
						Ouvrier	Employé	Cadre
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas de remplacement d'un participant, merci d'avertir le service Coordination dans les meilleurs délais

Feront office de **CONFIRMATION** dès qu'ils nous seront retournés :

- Ces **6 pages datées et signées pour accord**
- une photocopie lisible du diplôme (+ CV détaillé si bachelier)
- une copie recto/verso de la carte d'identité

Suivant nos conditions générales
[https://technifutur.be/fr/conditions
generales](https://technifutur.be/fr/conditions generales)

Pour accord,

Date et signature

TECHNIFUTUR ASBL
WWW.TECHNIFUTUR.BE

LIEGE SCIENCE PARK • Rue Bois Saint-Jean 15-17 • B-4102 SERAING | T +32(0)4 382 45 00 | E info@technifutur.be | TVA BE 0458 220 674
CAMPUS FRANCORCHAMPS • Route du Circuit 60 • B-4970 FRANCORCHAMPS | T +32 (0)87 47 90 60 | E info@technifutur.be



INDUSTRIE



NUMÉRIQUE



MOBILITÉ

VADE - MECUM

LIEU

TECHNIFUTUR® asbl
Liège Science Park 15-17 rue Bois-Saint-Jean 4102 Ougrée (Seraing)
www.technifutur.be

GENERALITES

L'admission de tout candidat est subordonnée à l'établissement d'un contrat écrit avec Technifutur®.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent vade-mecum et déclare accepter ses clauses et conditions, sous réserve de celles qui deviendraient caduques en vertu de dispositions légales impératives.

La formation IWE doit être considérée comme/est un cours post-académique et vise essentiellement le diplôme des ingénieurs-soudeurs. Une formation pour les technologues est réalisée à Charleroi. Des précisions peuvent être apportées aux candidats dans leur choix au niveau de leur orientation.

L'Association Belge du Soudage (ABS) est l'organisme national autorisé en Belgique.

ANB (= Authorized National Body) pour l'accréditation et la supervision des cours, est responsable pour les examens et la délivrance des diplômes.

HORAIRE

Tous les jeudis de 08h00 à 12h15 et de 12h45 à 17h00.

Un repos de 15 minutes est accordé de 10h00 à 10h15 et de 14h45 à 15h00.

Aucun cours théorique n'est organisé durant les vacances scolaires (Carnaval, Pâques, juillet, août, Toussaint, Noël).

Un horaire détaillé et réalisé par quadrimestre sera remis à chaque participant lors du 1^{er} cours (30/03/2023). Il doit être suivi scrupuleusement.

REGLES A RESPECTER

Les participants sont instamment priés de respecter les salles et le matériel mis à leur disposition.

Il n'est pas autorisé de manger dans la salle de cours. Une cafétéria est à disposition et doit être laissée en ordre après chaque pause.

Les véhicules doivent exclusivement être parkés aux emplacements indiqués.

Il est défendu au stagiaire :

- d'introduire des boissons alcoolisées ou tout autre produit prohibé;
- de se trouver en état d'ivresse dans le centre de formation;
- de fumer dans tous les locaux et ateliers;
- d'emporter des boissons en dehors de la cafétéria (notamment gobelets);
- d'introduire dans le centre de formation des personnes étrangères à celui-ci sans en avoir obtenu l'autorisation.

VOL

Le centre décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des biens mobiliers appartenant au participant.

PRESENCES

La présence au cours est obligatoire. Pour pouvoir passer les examens, le participant doit avoir suivi au moins 90 % des cours (cf. norme IAB-252r4-18).

Les absences doivent être justifiées par des documents officiels (certificat médical, courrier d'entreprise avec signature de la direction, attestation, ...).

Feront office de **CONFIRMATION** dès qu'ils nous seront retournés :

- Ces **6 pages datées et signées pour accord**
- une photocopie lisible du diplôme (+ CV détaillé si bachelier)
- une copie recto/verso de la carte d'identité

Pour accord,

Date et signature



IDENTITE

Une copie de la carte d'identité a dû être envoyée à l'adresse inscription@technifutur.be lors de l'inscription.

ETUDES ANTERIEURES

Pour les détenteurs d'un diplôme de **master**

Une copie du diplôme a dû être envoyée à l'adresse inscriptionindustrie@technifutur.be lors de l'inscription.

Pour les détenteurs d'un diplôme de **bachelier**

Une copie du diplôme + un CV étoffé démontrant les 5 ans d'expérience exigée ont dû être envoyés à l'adresse inscription@technifutur.be lors de l'inscription.

COURS et NOTES DE COURS

Les formateurs peuvent accorder une dispense de cours pratique en accord avec la commission d'examen.

Note : copier une norme est illégal. C'est pourquoi elles seront uniquement consultables sur place.

EXAMENS

Les examens écrits sont organisés un mois environ après chaque bloc.

Les candidats n'ayant pas réussi ont la possibilité de passer une seconde et même une troisième session par bloc.

Les examens peuvent être réalisés dans un délai de maximum 3 ans à partir du démarrage du cours.

Pour réussir, le candidat doit avoir au minimum 60 % des points dans chaque bloc (écrit et oral).

Toute absence non justifiée aux examens se solde par un échec.

L'ABS n'accorde pas de dispense de l'examen oral (sauf si candidat à finalité IWT).

L'examen oral est organisé par l'ABS à la fin du cycle complet. Il se déroule devant un jury dans la langue choisie par le candidat (français, néerlandais ou anglais).

DIPLOME

La réussite des examens pour les étudiants en possession d'un diplôme d'ingénieur (industriel ou civil) sera sanctionnée par un diplôme "International Welding Engineer".

Renseignements : Jean-Luc Diefels (Tél : 04 382 45 79)

Chargée de projet : Kristel Fagny (Tél : 04 382 45 75) kristel.fagny@technifutur.be

Feront office de **CONFIRMATION** dès qu'ils nous seront retournés:

- Ces **6 pages datées et signées pour accord**
- une photocopie lisible du diplôme (+ CV détaillé si bachelier)
- une copie recto/verso de la carte d'identité

Pour accord,

Date et signature